

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2009

Présents : BERGUERRE Sandrine, MENEGHETTI Marc, SERGNIEUX Roger, ARGAUD Catherine, BOURGUIGNON Xavier, SOLER Joël, VUETAZ Geneviève, CORRENTI Dominique, POBEL Stéphane, LE ROUX Eric.

Absents : PYTHON François, JACOB Frédéric, LESUISSE Rachel et DENISE Youri

Pouvoir : François PYTHON à Marc MENEGHETTI

Secrétaire de séance : BERGUERRE Sandrine

---

Le conseil municipal accueille et remercie monsieur Bernard GAUD – président de la Communauté de Communes du Genevois – qui est venu présenter rapidement l'Association Régionale de Coopération ainsi que le projet de transformation de cette association en Syndicat Mixte, ce qui entraîne une modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois.

Puis, monsieur le maire ouvre la séance et demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- avenant travaux parking

Ce dernier est accepté à l'unanimité.

Il précise ensuite que François PYTHON, absent excusé, a donné pouvoir à Marc MENEGHETTI pour le représenter.

## 1. MODIFICATION DE STATUTS DE LA CCG ET ADHESION DE LA CCG AU SYNDICAT MIXTE DE L'A.R.C.

Suite à la présentation de monsieur GAUD, monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois concrétisé par la signature d'une charte en décembre 2007, il est proposé de transformer l'association ARC du Genevois (Association Régionale de Coopération) en Syndicat Mixte afin de lui donner une capacité juridique, une autonomie financière et la qualité de personne morale de droit public.

La Communauté de Communes du Genevois demande aux communes membres de se prononcer sur la modification de ses statuts relevant de l'aménagement de l'espace et concernant les actions de collaboration avec la Suisse ainsi que les procédures partenariales avec la Région Rhône-Alpes :

*« participation aux procédures, partenariats et contrats menés dans le cadre de politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou d'autres collectivités publiques, visant à élaborer et mettre en œuvre des études et actions pour le développement durable (économique, social, écologique), l'organisation, la promotion des territoires transfrontaliers de l'agglomération franco-valdo-genevoise et du bassin lémanique. Celles-ci sont menées dans le cadre des accords internationaux de la France, d'organismes de coopération transfrontalière, de l'ARC SM ou d'autres collectivités publiques ».*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification des statuts.

Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes du Genevois, adhérente au Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion du Contrat de Développement Rhône-Alpes (SIMBAL), doit adhérer au syndicat mixte dénommé Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte (ARC SM).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la Communauté de Communes du Genevois à adhérer au syndicat mixte dénommé **Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte (ARC SM)**.

## 2. COUPE DE BOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de coupes de bois professionnelles proposé par l'Office National des Forêts pour 2010, l'autorise à représenter la commune et demande que les travaux soient réalisés par temps sec et que les chemins soient remis en état à l'issue de l'intervention.

## 3. MODIFICATION REGLEMENT DE L'EAU

Le conseil municipal souhaite apporter une première modification au règlement de l'eau voté le 20 mars 2007. Il décide, à l'unanimité, que page 7, au point 5 « **tarification** », la première ligne des paragraphes « **Pour les ménages** » et « **pour les activités professionnelles et agricoles** » sera complétée comme suit :

« ▪ une part fixe qui est fonction du compteur installé, **indivisible et due par tout nouvel abonné quelque soit sa date d'arrivée** ».

#### **4. SUBVENTION LA SIRENE**

Afin de compenser les frais occasionnés par la manifestation du 14 juillet (animation, électricité, installation des tables), le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 450,00 euros à l'association « La Sirène ».

#### **5. FINANCEMENT ENTREES PISCINE**

Monsieur le maire rappelle que les frais de transport des sorties piscine des élèves sont pris en charge par la Communauté de Communes du Genevois. Il précise que les élèves des cycles 2 et 3 participeront à ces sorties. Le conseil municipal étudie le financement des entrées piscine intégrant les cours de natation.

Il décide, à l'unanimité, qu'il sera entièrement pris en charge par la Commune. La subvention de 20 euros par enfant allouée à l'Association de Parents d'Elèves, soit 1.340,00 euros sera supprimée et son montant intégré au règlement de la facture piscine d'un coût estimé à 2.600,00 euros.

#### **6. ECOLE**

##### **▪ REVISION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le maire indique que la baisse des effectifs à la rentrée, entraîne la révision du montant de la dotation de fonctionnement par élève de 65 euros qui intégrait les frais de maintenance du copieur et d'abonnement Internet car son calcul avait été effectué sur la base prévisionnelle de 82 élèves.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide alors de revenir au montant de 61 euros par élève en laissant les frais de maintenance copieur et d'abonnement Internet hors dotation.

##### **▪ PONT DE L'ASCENSION**

Le conseil municipal accepte de remplacer le vendredi travaillé de l'Ascension en 2010 par le mercredi précédent, en accord avec les agents et les enseignants.

##### **▪ LISTE POUR SERVICE D'ACCUEIL**

Monsieur le maire indique qu'il convient de réviser la liste des personnes susceptibles d'assurer l'accueil des élèves en cas de grève et charge la commission scolaire de contacter les parents d'élèves.

##### **▪ ANIMATION PREVENTION ROUTIERE**

Le conseil municipal est informé qu'un bureau de gendarmes réservistes d'Annecy pourrait animer le 07 juin 2010 une journée « sécurité prévention routière » à l'école. Le conseil municipal accepte de financer cette animation qui s'élèverait à 150 euros.

#### **7. SUBVENTION AMENDES POLICE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme au Conseil Général que la subvention de 9.000 euros accordée sur le produit des amendes police, servira à financer les travaux de sécurisation du parking derrière le groupe scolaire qui sera achevé en 2009.

#### **8. CONTRAT MAINTIEN DE SALAIRE**

Monsieur le maire indique que le personnel communal est affilié à un contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » par l'intermédiaire de la Mutame Savoie Mont-Blanc, depuis septembre 2006. Il précise que les agents prennent en charge la totalité de leur cotisation mais que la collectivité peut participer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge 25 % du taux de cotisation des agents communaux, qui passera à 1,26 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### **9. AVENANT MARCHE PARKING SCOLAIRE**

Monsieur Ménégghetti indique que les travaux de sécurisation du parking derrière l'école sont presque achevés. Il précise que des travaux complémentaires sont nécessaires (éclairage à réaliser en coordination avec le cheminement piétonnier menant à la cantine ; finition devant le local technique ; clôture rigide en partie basse) et que le coût supplémentaire de ces travaux établi sous forme d'avenant, s'élève à 17.940,00 euros TTC. Il précise que le coût global reste inférieur à celui de l'avant projet. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le maire à le signer.

## **10. FINANCES**

Monsieur Ménégghetti annonce qu'à fin septembre, le budget est conforme au prévisionnel et que les projets réalisés l'auront été sans recours à l'emprunt, permettant ainsi d'améliorer notre situation financière.

## **11. URBANISME**

Le conseil municipal prend connaissance des demandes suivantes déposées par :

### **Permis de construire**

- Mr VUICHARD Emile pour la rénovation-agrandissement d'une habitation ancienne à Raclaz Haut
- Mr PRIETO Philippe pour une villa à Bloux

### **Déclaration préalable**

- Mr CHAL Philippe pour la transformation d'une remise en habitation au rez, l'installation de 2 vélux et d'un appentis à voiture à Raclaz
- Mr BRODL Patrick pour l'installation de panneaux solaires à Raclaz.

### **Clôture**

- Mme CATILAZ Béatrice pour une clôture et un escalier extérieur à Jurens.

## **12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Le conseil municipal est informé que madame Girême, qui travaille pour l'association « Le Réveil Matin », interviendra une demi heure chaque matin au lieu d'une heure les jeudis et vendredis. Il n'émet aucune observation.
- Il prend connaissance des remerciements transmis par l'Association d'aide à Domicile en Milieu Rural. Viry-Vuache et par l'Association Ecole à domicile et à l'hôpital.
- Il prend note que la M.J.C. du Vuache fêtera ses 40 ans en 2010.
- Il prend connaissance du rapport d'activités 2009 transmis par le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Equipement (SELEQ 74).
- Il est invité à compléter la liste des travaux à prévoir pour 2010.

La séance est levée à 22 h 30